



Sandrine  
10  
38140  
04 06.

Mr et Mme MARTIN  
Rue Bayard  
38140

N° agrément :  
N° Paje :  
N° SS : 2 69

n° URSSAF :

## SOLDE DE TOUT COMPTE

Je soussignée Sandrine employée par Mr et Mme MARTIN en tant qu'Assistante Maternelle auprès de leur fille caroline MARTIN né le 25 octobre 2010, reconnaît avoir reçu la somme de 269.41 € pour solde de tout compte.

Contrat n° : 06 – 2011 – 10  
Début du contrat : lundi 17 octobre 2011  
Fin de contrat : dimanche 25 mars 2012 inclus

Le présent reçu pour solde de tout compte versé correspond à :

- l'indemnité de préavis :
- le salaire de base du dernier mois de salaire : 0 euros
- les heures, jours supplémentaires travaillés du dernier mois de travail : 158.45 € net
- les indemnités de congés payés : réglés tous les mois
- les indemnités de rupture de contrat de travail : 95,06 €  
soit 1/120 de tous les salaires
- la prime de 10% de fin de contrat dans le cadre d'un CDD :
- les indemnités de nourriture et d'entretien : 15,90 €
- les indemnités kilométriques :
- Autres :

Je reconnais également avoir reçu de mes employeurs, Mr et Mme MARTIN

- un certificat de travail
- une attestation employeur des Assédic, conformément à l'article. R 351-5 du code de travail.

Article L-122-17 modifié – Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 n°2002-73

Le reçu pour solde de tout compte n'a que la valeur d'un simple reçu des sommes qui y figurent. Celui-ci ne peut valoir renonciation au droit de contester le bien fondé du licenciement ou le niveau des indemnités.

Fait en 2 exemplaires :

- \* un pour Sandrine (Assistante Maternelle)
- \* un pour Mr et Mme MARTIN (employeurs)

« solde de tout compte » (en toutes lettres)

Sandrine  
Assistante Maternelle

Izeaux,  
Le

Mr et Mme MARTIN  
Employeurs